



LE DÉPARTEMENT

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| BP 2020 : des prévisions élaborées dans un contexte de crise sanitaire et de réformes | 2 |
| Des recettes de fonctionnement en baisse de - 8 % | 3 |
| Des dépenses de fonctionnement en hausse: + 1,3 % | 5 |
| Une politique volontariste au service des Varois | 7 |
| Des dépenses d'investissement maîtrisées | 8 |
| Une trajectoire de désendettement maintenue | 9 |
| Un compte administratif 2019 reflet d'une excellente gestion | 9 |

Vote du budget primitif 2020 et du compte administratif 2019

**MARDI 23 JUIN 2020 À 9 H 30,
SALLE RENÉ-GEORGES LAURIN
PRÉFECTURE DU VAR
BOULEVARD DU 112^e RÉGIMENT
D'INFANTERIE - TOULON**

**LES DÉBATS SONT TRANSMIS SUR LE SITE
FACEBOOK DU DEPARTEMENT DU VAR**

CONTACT

Françoise TASSY
Cabinet du Président
Direction de la Communication
Pôle presse
Attachée de presse
Département du Var
04 83 95 00 20
07 86 46 93 17
presse@var.fr

**N'hésitez pas à vous
connecter sur l'espace
presse qui vous est réservé
sur le site var.fr**

Le budget primitif 2020 soumis au vote des élus de l'Assemblée départementale s'inscrit dans le contexte particulier de la crise sanitaire liée au COVID 19.

Il a du être réajusté par rapport aux propositions présentées lors du débat d'orientations budgétaires du 11 février dernier.

Dans ce contexte exceptionnel auquel s'ajoute la réforme de la fiscalité, le Département, malgré une baisse de sa principale recette de fonctionnement, maintient un taux de taxe foncière stable pour la quatrième année consécutive, soutient le tourisme, fait face à l'augmentation prévisible des dépenses de solidarité, apporte un soutien aux projets structurants pour le territoire départemental tout en maîtrisant les autres dépenses en prospective dans le temps et en poursuivant sa trajectoire de désendettement.

Ainsi le Département en dépit des conséquences actuelles et à venir de la crise du COVID 19 poursuit l'amélioration durable de sa situation financière grâce à une excellente gestion 2019 et en ajustant nécessairement le niveau des dépenses d'équipement.

BP 2020 : des prévisions élaborées dans un contexte de crise sanitaire et de réformes

Les propositions de crédit du budget primitif 2020 (BP) ont été revues depuis le débat d'orientations budgétaires (DOB) afin de prendre en compte les conséquences de la **crise sanitaire du Covid-19** :

- une baisse des recettes de fonctionnement estimée à **- 8 %** due essentiellement à une baisse importante des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), première recette de fonctionnement de la collectivité : inscrite à **380 M €** au DOB, cette recette est estimée à **290 M €** au BP soit **- 90 M €**.

(En 2019, le Département a encaissé au titre des DMTO **397,7 M €**.)

- une augmentation des dépenses de fonctionnement évaluée à **+1,3 %**, conséquence d'une forte augmentation attendue des dépenses directes de solidarité du fait de l'impact économique sur les publics les plus fragiles et aux dépenses imprévues liées à la gestion de la crise effectuées par la collectivité (achats de masques, d'équipements de protection pour les agents, de produits de désinfection... Le montant de ces dépenses estimé à **585 M €** au DOB est évalué à **600 M €** au BP.

Cet effet de ciseaux à venir, entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, induit nécessairement un investissement ajusté, le taux départemental de la taxe sur le foncier bâti restant maintenu à 15,49 % pour 2020. Ce taux est inchangé depuis 2017 et se situe en deçà de la moyenne nationale qui est de 19,90 %.

Outre la crise sanitaire du COVID 19, **deux nouvelles réformes** marquent les finances des collectivités locales et en particulier celles des départements :

- la réforme du dispositif de péréquation des droits de mutations à titre onéreux, qui alourdit la contribution à la solidarité inter-départementale : la loi de finance 2020 a modifié en profondeur le dispositif de péréquation en fusionnant les trois fonds existants en un seul fonds globalisé. Pour 2020, ce dispositif devrait coûter au Département du Var plus de **17 M €** supplémentaire soit une **une hausse de près de 33 %** entre le BP 2019 et le BP 2020.
- la réforme de la fiscalité locale : pour les communes, la perte de ressources induite par la suppression de la taxe d'habitation sera compensée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements. En contrepartie les départements recevront une fraction de TVA nationale.

Le contrat cahors respecté par le Département sur les années 2018 et 2019 est suspendu en 2020.

Des recettes de fonctionnement en baisse de - 8%

Les recettes de fonctionnement, hors mouvements d'ordre, sont évaluées à **1 118 M €** pour le budget primitif 2020. Elles diminuent de **85,5 M €** entre le DOB 2020 et le BP 2020 et de **117,8 M €** par rapport aux encaissements réalisés en 2019.

- La Fiscalité indirecte, 439 M € : une chute prévisible des DMTO

Au-delà du quasi gel des transactions immobilières durant le confinement, l'évolution des produits des DMTO devrait être touchée dès 2020 par une reprise ralentie du marché de l'immobilier ancien, tant sur le nombre de transactions opérées que sur le montant de ces dernières.

L'écart entre le DOB 2020 et le BP 2020 est estimée à - **90 M €** de recettes de DMTO : **290 M €** sont inscrits pour 2020.

Pour soutenir les départements face à cette chute conséquente, l'État apportera une aide en trésorerie (avance sur recettes à venir) d'un montant de 2,7 milliards d'euros. Ce dispositif d'avances prévu dans le projet de la troisième loi de finances rectificatives pour 2020, devrait se concrétiser en deux temps dont un premier versement après le vote de la loi suivi d'ajustements.

La péréquation supportée par le Département cette année, estimée à **69 M €**, est particulièrement élevée. Elle comprend, outre le montant dû au titre de l'encaissement en 2019, **7,3 M €** au titre du nouveau fonds créé en 2019 et **10,4 M €** au titre de la réforme 2020. En fonction **de ces éléments, l'encaissement net des DMTO pour 2020 devrait s'élever à 221 M €.**

Les autres recettes de la fiscalité indirecte sont estimées à **149 M €.**

- La fiscalité directe, 363 M € : un taux de taxe foncière stable pour la quatrième année consécutive

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), deuxième recette de fonctionnement après les DMTO, est estimée à **286 M €.**

2020 est la dernière année de perception de cette recette qui représente un quart des recettes totales.

La progression de cette recette résulte de la dynamique des bases et de la revalorisation annuelle des bases locatives cadastrales. **Le taux de 15,49 % reste inchangé** : le Var se situe dans les vingt départements ayant les taux les plus bas.

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) prévisionnelle notifiée par l'Etat est de **45 M €.**

Les autres recettes issues de la fiscalité directe sont estimées à **32 M €.**

- Une faible variation des autres ressources

Les compensations perçues au titre des allocations individuelles de solidarité (AIS) devraient s'élever à près de **165 M €** (soit 4 M € de plus qu'au BP 2019).

Depuis plusieurs années, ces recettes ne couvrent pas les dépenses liées aux AIS estimées à **346 M €** pour 2020 : le reste à charge pour le Département est estimé à **181 M €** soit un cumul de 1,7 milliard d'euros.

Les autres recettes évaluées à **51 M €** sont relativement stables : la principale constituée des recouvrements de dépenses d'aide sociale est estimée à 38 M €.

Les dotations de l'État et notamment la DGF pèsent aujourd'hui moins de 7 %.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, prévoit, en contrepartie de la limitation des dépenses réelles de fonctionnement, le maintien de la DGF à son niveau de 2017, soit une inscription de **78 M €** pour 2020.

Les recettes autres que la DGF, principalement le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), la dotation générale de décentralisation (DGD), les fonds européens, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et les participations des familles, sont estimées à **35 M €**.

Des dépenses de fonctionnement en hausse : + 1,3%

Le budget primitif 2020 anticipe une hausse de 1,3 % des dépenses de fonctionnement par rapport aux prévisions présentées dans le cadre du DOB due essentiellement à l'augmentation prévisible du revenu de solidarité active (RSA) et à la réévaluation de la péréquation sur les droits de mutation.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à **1 083 M €** pour le budget primitif 2020. Elles augmentent de 14 millions entre les prévisions du DOB 2020 et le BP 2020.

La forte augmentation attendue des dépenses de solidarité conforte la stratégie d'une maîtrise impérative des autres dépenses en prospective.

Pour 2020, il convient de noter la suspension de la contractualisation avec l'Etat dans le cadre des mesures d'urgence prises au titre de la gestion de la crise du Covid-19.

- une prévision à la hausse des dépenses directes de solidarité

Les dépenses de solidarité sont estimées à **600 M €** en augmentation de **15 M €** par rapport au CA 2019.

Les dépenses liées à la protection de l'enfance et à la famille, proposées à **77,1 M €**, sont en augmentation de **4,2 M €** par rapport au CA 2019.

L'effort consenti devra permettre de développer les mesures d'accompagnement envers les enfants de l'aide sociale à l'enfance pour

favoriser le maintien au sein de la famille et limiter, autant que faire se peut, les placements en maison d'enfants à caractère social ou auprès des assistants familiaux.

Ces dépenses comprennent, en outre, le financement de structures éphémères créées pendant le confinement pour accueillir les enfants en difficulté confiés à l'aide sociale, estimées à 600 000 €.

20 M € sont consacrés à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

Les dépenses consacrées à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, proposées pour **290 M €**, sont elles aussi en augmentation de **2,3 M €** dont **107 M €** pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), **47 M €** pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Les crédits alloués à cette politique devraient permettre de développer l'aide à domicile des personnes âgées, en adaptant le logement ou en favorisant les accueils temporaires, et ceci pour réduire l'accueil de nos seniors en Établissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Les dépenses d'insertion sont, quant à elles, proposées pour **210 M €**, en augmentation de **8,4 M €** dont **192 M €** pour l'allocation du Revenu de Solidarité Active (**RSA**).

Une partie importante de cette progression correspond à l'augmentation prévisible du nombre de bénéficiaires RSA à la suite de l'évolution du taux de chômage et de la corrélation entre la progression de ces deux allocations.

Elle tient compte également de la revalorisation annuelle de l'allocation du RSA. Un effort sera par ailleurs consenti afin de développer la coopération avec Pôle emploi.

Les autres dépenses liées à l'action sociale de proximité sont estimées, en légère diminution, à **3,4 M €**.

- une maîtrise des dépenses à caractère général

Les dépenses de personnel sont contenues à **238 M €**.

Les charges financières sont estimées à **16 M €** soit une économie potentielle de **2 M €**, en raison de la poursuite de l'effort de désendettement engagé depuis plusieurs années.

La participation au SDIS est maintenue à **49 M €**.

Il est inscrit **18 M €** en vue de la compensation des divers transferts de compétences et notamment des quatre nouvelles compétences transférées à la métropole TPM au 1er janvier 2020 : l'Hôtel des Arts, le Palais des sports, le fonds d'aide aux jeunes et le fonds de solidarité au logement.

Les autres dépenses de fonctionnement de la collectivité sont estimées à **31 M €**.

Une politique volontariste au service des Varois

Le Département poursuit et maintient, dans ce contexte de crise, une politique volontariste dans les domaines de l'action éducative, de la culture, du sport et de la jeunesse, ainsi que dans celui du tourisme en consacrant **43,6 M €** à ces domaines contre **39,4 M €** au CA 2019.

Dans les 71 collèges publics varois accueillant plus de 42 200 collégiens, le budget proposé à **19,1 M €** doit permettre de financer, outre les dotations de fonctionnement, l'équipement numérique, une restauration de qualité et des actions éducatives déployées sur l'ensemble du territoire.

Le budget proposé pour la culture, le sport et la jeunesse de 17,4 M € (+ 2,9 par rapport au CA 2019), financera les programmations des musées, des lieux de culture et de loisirs, les événements qui contribuent au bien-être physique et moral des varois : le nouvel Hôtel départemental des expositions du Var qui ouvrira ses portes au public en janvier 2021, la Fête du livre du Var et les Voix départementales ainsi que la médiathèque Chalucet à Toulon et la Maison départementale de la nature du Plan de La Garde et du Pradet.

Le soutien nécessaire pendant la crise au secteur associatif œuvrant dans ce domaine a conduit au maintien des subventions, à un niveau identique à celui de 2019.

La dynamique du tourisme varois est également soutenue avec un budget proposé à **7,1 M €**, en augmentation de 1,2 M € par rapport aux prévisions du DOB 2020 : 0,2 M € pour la campagne de promotion de la région Sud lancée au niveau national et 1 M € pour le financement du dispositif des chèques vacances pour les salariés du secteur privé les plus fragiles.

À NOTER

COVID 19 : Le Département est présent

- Plan de soutien au secteur du tourisme : 1,2 M €
- Distribution de 4 masques lavables à chacun des 3400 assistants familiaux agréés par le Département
- Distribution de tablettes pour les personnes âgées au sein des EHPAD : 85 000 €
- Distribution de 10 000 bouquets de pivoines à l'ensemble des résidentes et employées des EHPAD pour la fête des mères afin d'apporter de la joie aux résidents et remercier le personnel pour son investissement

Avec des recettes de fonctionnement estimées à 1 118 M € et des dépenses à 1 083 M €, l'épargne brute du budget primitif 2020 devrait s'élever à 35 M €, en diminution de 100 M € par rapport au DOB 2020. Cette baisse importante implique une nécessaire maîtrise des dépenses réelles d'investissement.

Des dépenses d'investissement maîtrisées

Les recettes d'investissement sont constituées principalement du Fonds de compensation de la taxe sur la Valeur Ajouté (FCTVA) et de diverses subventions : le montant des recettes d'investissement, hors emprunt, sont évaluées à près de **24 M €** pour 2020.

Depuis 2015, le Département du Var a réalisé près de **720 M €** de **dépenses réelles** d'investissement, soit directement par le financement des dépenses d'équipement (65 %) pour les routes, les collèges, les bâtiments culturels, sociaux, administratifs, l'équipement informatique, soit par l'aide aux communes et les autres subventions d'investissement (35 %). Grâce au mécanisme du contrat de partenariat, ce sont trois collèges supplémentaires (construits ou réhabilités) qui ont été livrés entre 2017 et 2018, représentant 100 M € d'investissements.

La diminution importante de l'autofinancement induite par la crise du covid-19 et la volonté de maintenir une trajectoire de désendettement contraignent le Département à inscrire **les dépenses d'équipement** à hauteur de **118 M €** (contre **130 M €** avec les restes à réaliser au CA 2019) **dont 1 M €**, pour abonder le Fonds covid résistance instauré par la Région et la banque des territoires pour soutenir les entreprises, **30 M €** pour l'aide aux communes et une contribution de **2 M €** à destination du service départemental d'incendie et de secours du Var, notamment, le renouvellement des moyens de lutte contre l'incendie.

Les principaux équipements en 2020

- Pont sur le Batailler – Le Lavandou
- RD 25 - Le Muy-Sainte-Maxime
- Bâtiment "Allègre" au sein du nouveau quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet -Toulon
- Collège de Besse-sur-Issole
- Collège Aups en lien avec la RD Victor Maria
- Hôtel départemental des expositions du Var (HDE Var) – Draguignan
- Espace nature départemental et Maison départementale de la nature du Plan - La Garde - Le Pradet
- Abbaye de La Celle

Une trajectoire de désendettement maintenue

Depuis 2015, l'encours de dette de la collectivité diminue, passant de **752 M €** début 2015 à **611 M €** début 2020, soit plus de **141 M €** remboursés.

La dette du Département du Var est une dette sans risque, sans produits toxiques.

Elle est majoritairement à taux fixe et, de fait, expose peu la collectivité aux risques de variations des taux.

Fin 2020 l'encours de dette devrait se situer à **555 M €**, soit **197 M €** remboursé depuis 2015.

Un compte administratif 2019 reflet d'une excellente gestion

La rigueur et la qualité de gestion de la collectivité, caractérisées par des dépenses maîtrisées et une pression fiscale stabilisée par la non augmentation des taux départementaux, produisent un excédent de 102,5 M €.

Pour 2019, le compte administratif du budget principal présente pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement, un volume de recettes de **1 298 M €** pour un volume de dépenses de **1 236 M €**.

Pour la seule section de fonctionnement, avec des recettes réelles de **1 236 M €**, et des dépenses réelles de **1 030 M €**, l'épargne brute dégagée s'élève à **206 M €**.

L'analyse du CA 2019 permet d'identifier les lignes de force de la gestion 2019 :

- une épargne brute en augmentation : l'épargne brute dégagée pour 2019 s'élève à 206 M €. L'épargne brute (solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) permet d'apprécier la capacité de la collectivité à investir/nette.

Le taux d'épargne brute s'élève 16,6 % soit 1,3 points de plus qu'en 2018.

La progression de l'épargne brute est le résultat conjugué d'une évolution dynamique des DMTO et d'efforts conséquents sur les dépenses de fonctionnement, notamment sur les frais de personnel et les charges financières et ceci malgré l'augmentation des charges d'interventions sociales, (réalisées à hauteur de **585 M €** en 2019), des allocations individuelles de solidarité (AIS) qui progressent de

plus de 2 % (**325 M €** en 2018 contre 332 M € en 2019), et des dépenses de péréquation des DMTO d'un montant de **52 M €**.

Concernant le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), c'est à dire le RSA, l'APA et la PCH, on notera que les recettes perçues par l'État de **165 M €** couvrent moins de 50 % des dépenses d'un montant de **332 M €**, laissant au Département un reste à charge pour de **167 M €**.

L'excédent permet de maintenir, au sein de la section d'investissement, des dépenses d'équipement importantes et de poursuivre le désendettement de la collectivité

- un maintien de la dynamique d'équipement à un haut niveau

Le Département a maintenu en 2019 un haut niveau d'investissement avec **130 M €** consacrés aux équipements destinés aux territoires varois (**113 M €** en 2018).

Sur les **130 M €** de dépenses réalisées sur la section d'investissement en 2019, **89 M €** ont financé des équipements avec une maîtrise d'ouvrage départementale et **41 M €** ont fait l'objet de subvention d'investissement.

Ces investissements ont été financés grâce aux ressources propres de la collectivité qui a poursuivi son effort de désendettement avec le remboursement anticipé de deux emprunts à taux variables.

L'encours de la dette, c'est-à-dire le montant total du capital restant dû au 31 décembre de l'exercice est passé de **693 M €** fin 2018 à **611 M €** fin 2019.

Ainsi, en 2019, la capacité de désendettement de la collectivité est de moins de 3 ans, bien en deçà du ratio préconisé dans le dispositif de contractualisation fixé à 10 ans.

- **le contrat cahors respecté** : le Département se situe nettement en dessous du plafond fixé dans le contrat signé entre le Département du Var et l'État le 27 juin 2018. Ce contrat fixe une limitation d'évolution des dépenses de fonctionnement pour les années 2018, 2019 et 2020 à 1,2 %.

Le CA 2019 est de **995 M €**, c'est à dire **10 M €** en dessous du plafond à ne pas dépasser fixé aux termes du contrat à **1005 M €**.